

Subventions de la Commission des Arts de Wallonie pour l'année 2022

Formulaire de candidature

À transmettre pour le **11 avril 2022** à commissiondesarts@wallonie.be

Les formulaires dont la structure sera modifiée ne pourront être pris en compte. Toutes les rubriques doivent **impérativement** être complétées.

1. Intitulé du projet

2. Le demandeur

Nom :

Adresse :

Numéro de compte (IBAN) :

À annexer :

Attestation d'identité bancaire

Coordonnées de la personne de contact

Nom, prénom :

Fonction :

Adresse électronique :

Téléphone :

Coordonnées des partenaires éventuels

Nom et statuts :

Adresse :

3. Présentation du projet

Cette description doit être auto-suffisante (absence de renvoi vers d'autres textes).

Le projet et son contexte

Décrire le cadre général dans lequel se situe le projet, son historique éventuel et son ancrage socioculturel.

Le contenu du projet et les artistes participants

Décrire clairement et précisément le concept général.

À annexer :

Visuels du projet ou du travail
des artistes participants

La localisation, les lieux investis

Les projets soutenus doivent s'inscrire dans la démarche de l'art public ou de l'intégration artistique ; le rapport au lieu en est donc une constituante essentielle.

Le ou les objectif(s) poursuivi(s)

Décrire les intentions du projet et le résultat escompté à l'issue de sa réalisation.

Les partenariat(s) éventuels

En cas de partenariat, décrire la complémentarité entre le porteur du projet et ses partenaires et la valeur ajoutée générée.

4. Médiation

Décrire en quoi et comment les divers publics vont être associés dans la réflexion et /ou la mise en œuvre du projet.

5. Autorisations

Afin de garantir la faisabilité de l'opération, merci de préciser ici les accords de principe et/ou autorisations des éventuelles parties prenantes, y compris les propriétaires des lieux investis.

À annexer :
Documents attestant ces accords et/ou autorisations

6. Calendrier prévisionnel du projet

Présenter les étapes et le calendrier de réalisation du projet.

7. Budget

- Coût total du projet :

- Budget ventilé :

DEPENSES	RECETTES
Production de l'œuvre	
– matériaux :	
– coûts de production :	
– étude de stabilité :	
– transport et installation :	
– honoraires artiste(s)	
Communication et diffusion :	
Médiation aux publics :	
TOTAL	TOTAL

- Affectation de la subvention :

- Sources de financement envisagées :

Annexes à joindre obligatoirement :

- Attestation d'identité bancaire du demandeur
- Accords de principe et/ou autorisations des parties prenantes et propriétaires éventuels.
- Visuels du projet ou du travail des artistes participants